



Démarrage des négociations, faisons entendre nos revendications !

Ce 26 janvier 2023, les organisations syndicales et la Direction se sont retrouvées afin de débiter les négociations annuelles obligatoires (NAO) pour l'année 2023.

Pour finaliser les NAO 2022, la remise à niveau des salaires OETAM prévue dans l'accord sera de 1,9% sur la fiche de paie de février avec rétroactivité au 1^{er} janvier 2023.

NOS PROPOSITIONS

Comme chaque année, vos représentants CGT ont été force de propositions et à l'écoute des salariés en réalisant de multiples propositions pour répondre à vos attentes.



INSEE: Apurement et remise à niveau, 1er janvier 2024

Augmentation du Pouvoir d'Achat: 65€ brut

Prime exceptionnelle: 1200€

Ancienneté: 16ans = 16% / 18ans = 17% / 20ans = 18% / 25ans = 20%

Ancienneté contrat d'apprentissage et assimilés: 1an = 1% / 2an = 2% / ... / reprise en cas d'embauche

PERO: +0,4% OETAM

Prise en charge augmentation prévue 2023 de la prévoyance par la Direction (4,5%)



Prise en charge des 5h de la journée de solidarité

Récupération du 1er mai tombant un dimanche en RTT (Jour)

Ajout d'une demi journée pour enfants malades (-16 ans)

Une journée de congé spécial pour déménagement

Semaine de congé supplémentaire à 58 ans au lieu de 59 ans (5x8)

6 journées d'accompagnement fin de vie - aidants



Revalorisation prime Pompier et prime secouriste (SST)

Revalorisation prime 25eme Homme

Amélioration de la prime continue (0,862% à aujourd'hui vers 1%)

Changement mode de calcul / Postés continu et semi-continu :

- Prime de Dimanche à 125% sur 35h au lieu de 40h
- Prime de Dimanche à 100% sur 35h au lieu de 40h
- Heure de Jour Férié Continu à 125% sur 35h au lieu de 37,5h
- Veille de Jour Férié à 100% sur 35h au lieu de 40h
- Prime de disponibilité sur une base 35h plutôt que 40h

Rendez-vous le 6 février 2023 pour la première contre-proposition de la Direction sur le sujet.